

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Participation financière de 3 000 € de l'EHPAD Cousin de Méricourt au projet « Fantaisie Ordinaire » porté par l'Association du Talweg, dans le cadre de l'appel à projets « Culture et Santé » 2026

Le Conseil,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R. 123-39 et suivants ;

Vu l'appel à projets « Culture et Santé » en Île-de-France 2026, auquel l'Association du Talweg a répondu, en partenariat avec l'EHPAD Cousin de Méricourt, avec le projet « Fantaisie Ordinaire », et a été retenu ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, du 15 juillet 2026 attribuant une subvention de 7 000 € à l'Association du Talweg au titre de l'appel à projets Culture et Santé 2026 pour la réalisation du projet « Fantaisie Ordinaire » ;

Vu le mémoire portant sur l'approbation de la participation financière de l'EHPAD Cousin de Méricourt au projet « Fantaisie Ordinaire » dans le cadre de l'appel à projets « Culture et Santé » en Île-de-France 2026 ;

Vu le projet de convention de partenariat entre le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et l'Association du Talweg relatif au projet « Fantaisie Ordinaire » ;

Délibère :

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la participation financière de 3 000 € versée par l'EHPAD Cousin de Méricourt à l'Association du Talweg, au titre de la réalisation du projet « Fantaisie Ordinaire » Culture et Santé 2026.

Article 2 :

La dépense correspondante sera imputée au compte 6571 « Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers » du budget de l'EHPAD Cousin de Méricourt.

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve la convention de partenariat entre le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et l'Association du Talweg relative au projet « Fantaisie Ordinaire », annexée à la présente délibération, et autorise le Directeur des Solidarités ou les directeurs généraux adjoints à la signer.

P/le Président
du Conseil d'Administration

Fatoumata KONE

